

PAN-AFRICAN PARLIAMENT

البرلمان الأفريقي



PARLEMENT PANAFRICAIN

PARLAMENTO PAN-AFRICANO

Gallagher Convention Center, Private Bag X16, Midrand 1685, Johannesburg, Republic of South Africa

Tel : (+27) 11 545 5000 - Fax : (+27) 11 545 5136 - Web site : www.pan-african-parliament.org

PAP.3/PL/Recoms.10-15(II)

Orig.: Anglais/Française

TROISIÈME LÉGISLATURE

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT PANAFRICAIN

6 - 17 mai 2013

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

(Final)

Une Afrique, Une Voix!

I. Recommandations sur la situation au Mali

Préoccupé par la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali, qui est une crise multidimensionnelle ;

Pleinement conscient que le Nord du Mali avait vécu neuf mois sous l'occupation des forces rebelles du *Mouvement national pour la libération de l'Azawad* (MNLA) et des groupes armés professant l'extrémisme religieux, à savoir le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAW), Ansar Dine et Al-Qaida au Maghreb islamique AQMI ;

ENCOURAGÉ par les développements positifs de la situation depuis janvier 2013, suite à l'«Opération Serval», la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et à toutes les forces impliquées dans les efforts en cours pour sécuriser et stabiliser les régions du Nord du Mali ;

SE FÉLICITANT de la Résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui autorise la transformation de la MISMA en une Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ;

APPRÉCIANT la mise en place d'une Commission nationale de dialogue et de réconciliation le 6 mars 2013 ;

TENANT COMPTE de son rôle de promotion de la paix et de la sécurité sur le continent africain ;

Le Parlement panafricain,

RECOMMANDE DONC QUE :

1. Le Gouvernement de transition du Mali soit un gouvernement d'ouverture et implique toutes les parties prenantes et n'envisage pas la question de la négociation et du dialogue uniquement qu'avec les groupes armés mais également à tous les niveaux de la communauté parce que la dynamique propre à chaque contexte local s'est ajoutée aux nouveaux rapports de force menés par les groupes armés du Nord ;

2. L'Union africaine suive et supervise le processus électoral au Mali afin de s'assurer que les élections sont libres et régulières pour éviter un conflit post-électoral.

Fait à Midrand, le 16 mai 2013

II. Recommandations sur la situation en République centrafricaine

PRÉOCCUPÉ par la détérioration significative de la situation en République centrafricaine depuis décembre 2012 ;

EXPRIMANT SA PRÉOCCUPATION sur les défis politiques, sécuritaires et socioéconomiques auxquels est confrontée la République centrafricaine ;

CONDAMNANT le coup d'État du 24 mars 2013 contre le régime du Président François Bozizé qui est un changement anticonstitutionnel de gouvernement ;

NOTANT que l'histoire politique de la République centrafricaine a été marquée par des tentatives avortées de démocratisation et de violence causées par des guerres civiles et des coups d'État qui ont plongé le pays dans une crise permanente, aggravant ainsi quotidiennement les conditions de vie de ses citoyens ;

CONSCIENT que la crise chronique en République centrafricaine est attribuable à quatre principaux facteurs, à savoir : l'enracinement de la culture de la rébellion militaire, le manque de la bonne gouvernance, la détérioration alarmante de la situation socioéconomique et la déliquescence de l'armée nationale ;

SE RÉJOUISSANT des décisions prises par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) lors son dernier sommet tenu à N'Djamena, le 18 avril 2013, établissant la feuille de route de la transition ;

Le Parlement panafricain,

RECOMMANDE DONC QUE :

1. Le Gouvernement de la République centrafricaine redéfinisse les nouvelles base pour reconstruire le pays ;
2. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) œuvrent, pour la mise en place, le plus tôt possible, d'un groupe de contact international, comme il a été proposé lors du dernier Sommet de la CEEAC afin de mobiliser des ressources pour les organes de transition et les aider à résoudre les antagonismes et les conflits entre les différents groupes qui pourraient bloquer le processus des élections ;

3. L'Union africaine dissuade l'actuel Président de la transition de se présenter aux élections même s'il démissionne trois mois avant la date des élections ;
4. L'Union africaine s'implique dans toutes les phases du processus des élections (législatives et présidentielles) afin de garantir leur crédibilité et transparence.

Fait à Midrand, le 16 mai 2013



III. Recommandations sur la situation en République démocratique du Congo

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par la détérioration de situation de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo ;

ALARMÉ par le fait que la rébellion du M23 avait plongé l'Est de la République démocratique du Congo dans un nouveau cycle de violence ;

SE RÉJOUISSANT du processus de médiation de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) entre le M23 et le Gouvernement de la République du Congo ;

APPRÉCIANT la décision de l'ONU de mettre en place et financer une brigade d'intervention (BI) composée de soldats sud- africains, malawites et tanzaniens qui travaillera dans le cadre de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) et chargée de mener des opérations ciblées contre le M23 et les autres groupes rebelles opérant dans l'Est de la RDC ;

TENANT COMPTE de son rôle de promotion de la paix et de la sécurité sur le continent africain ;

Le Parlement panafricain,

RECOMMANDE DONC QUE :

1. La communauté internationale ne se retire pas mais continue plutôt à soutenir la RDC dans ses efforts pour restaurer la paix dans l'Est du pays.
2. La brigade d'intervention (BI) fasse campagne de manière très sérieuse afin de bénéficier de la confiance des populations locales pour ne pas être assimilée à la MONUSCO, qui a subi des attaques de la part des populations locales en raison de son incapacité à protéger les populations civiles ;
3. L'Union africaine demande la redéfinition du mandat de la MONUSCO ;
4. L'Union africaine, encourage le plus tôt possible, la République démocratique du Congo à commencer à préparer ses élections de 2016, en s'assurant qu'il y a sur place un mécanisme efficace pour des élections libres et régulières ;

5. L'Union africaine exhorte le Gouvernement de la RDC à prendre l'initiative de ses propres réformes politiques, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et du Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) ;
6. La communauté internationale aide la République démocratique du Congo en axant ses efforts sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et du Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR).

Fait à Midrand, le 16 mai 2013



IV. Recommandations sur la situation en Somalie

NOTANT les progrès notables enregistrés dans les domaines de la sécurité et des processus politiques depuis la formation du nouveau Gouvernement de la Somalie en septembre 2012 ;

APPRÉCIANT la prestation de serment réussie du Premier ministre Abdi Farah Shirdon Saaid et de son Gouvernement qui est perçue comme la réussite politique la plus visible dans le pays ;

ENCOURAGÉ par la remarquable extension de la sécurité au-delà de Mogadiscio et par la bataille louable de l'AMISOM et de ses forces alliées ;

NOTANT qu'en dépit des progrès significatifs enregistrés dans l'extension de la sécurité au-delà de Mogadiscio, Al-Shabaab continue d'être la principale menace à la survie du nouveau Gouvernement de la Somalie et au retour de la paix dans le pays ;

RECONNAISSANT les efforts réalisés par le Gouvernement grâce au soutien des forces de l'Union africaine et des troupes éthiopiennes pour réussir l'extension de la sécurité au-delà de Mogadiscio, malgré tous les défis ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par la décision du Premier ministre de l'Éthiopie de retirer bientôt les troupes éthiopiennes de la Somalie, en raison du manque de ressources ;

PRÉOCCUPÉ par les tensions relatives au contrôle de Kismayo et de ses autres zones environnantes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs sources de tensions et de dissension au sujet du processus du Jubaland ;

Le Parlement panafricain,

RECOMMANDE DONC QUE :

1. La communauté internationale, l'Union africaine, l'IGAD et le Gouvernement somalien travaillent ensemble afin d'impliquer toutes les parties prenantes dans la création du Jubaland;
2. Les troupes de l'Union africaine prennent le contrôle des zones tenues jusqu'ici par les forces Éthiopiennes, comme l'a demandé le pays.

Fait à Midrand, le 16 mai 2013

V. Recommandation sur le Droit fondamental de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Prenant note de l'atelier sur l'eau et l'assainissement tenu à Addis Abeba, Ethiopie du 15 au 16 Mars 2013 organisé par la Commission Permanente de l'Agriculture, des Ressources Naturelles, de l'Economie Rurale et de l'Environnement du Parlement panafricain, WaterAid et WaterLex intitulé « Défendre l'action pour un accès viable à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique » ;

Reconnaissant que l'eau et l'assainissement est un droit fondamental, essentiel pour le bien-être, la santé, la dignité et le développement de nos peuples et de nos Etats ;

Conscients de ce que l'accès à l'eau potable, à l'assainissement amélioré, et à des installations d'hygiène appropriées peuvent réduire la morbidité et la mortalité liée aux affections, ainsi qu'avoir un impact sur la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique ;

Préoccupés par le manque d'information et de données relatifs aux conditions défaillantes d'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement pour une grande partie des populations sur le continent;

Souscrivant aux principes de la Déclaration d'eTheckwini du 20 Février 2008, des Engagements de Sharm El-Sheikh du 1^{er} Juillet 2008, des engagements de la Réunion de haut niveau Assainissement et Eau pour tous du 20 Avril 2012, de la Vision africaine de l'eau-2025, ainsi que de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 Juin 1981, de la résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 Juillet 2010, et de la résolution 15/9 du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies du 10 Septembre 2010 ;

Reconnaissant le rôle de l'accès universel à une eau potable et à un assainissement améliorés dans l'accélération de la réduction de la pauvreté sur le continent et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et en particulier l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer, et la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base;

Soulignant que l'Afrique a besoin de prendre des dispositions immédiates pour mobiliser des ressources financières suffisantes afin de rendre l'eau disponible et assurer l'assainissement pour tous ;

Déterminés à renforcer la solidarité, la cohésion, la coopération et le développement continentaux pour le bénéfice de nos peuples ;

Le Parlement panafricain:

1. Recommande de mettre en œuvre le droit fondamental de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme une priorité politique pour l'Afrique afin d'assurer l'accès à une eau potable salubre et à un assainissement amélioré pour tous, avec une attention spéciale pour les populations marginalisées et les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées ;
2. Demande l'adoption de modalités de tarifications différenciées pour l'accès à l'eau afin prendre en compte le faible pouvoir d'achat des couches les plus vulnérables de la population ;
3. Exhorte les États membres à adopter des politiques et des législations visant favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous;
 4. Recommande aux États membres de mener des évaluations des cadres juridiques et des infrastructures existants devant permettre l'accès à l'eau et à l'assainissement afin d'améliorer leurs politiques en la matière;
5. Exhorte les États membres à instaurer des politiques d'échanges inter-états en vue du partage d'informations sur les bonnes pratiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement
6. Exhorte les parlements nationaux à renforcer les capacités des parlementaires à légiférer sur les questions de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ;

Fait à Midrand le 16 Mai 2013

VI. Recommandation sur le problème de la décolonisation du Sahara occidental

Considérant les résolutions de l'Union africaine, de l'Assemblée Générale des Nations Unies et du Conseil de Sécurité sur le Sahara occidental reconnaissant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'auto-détermination par voix de référendum libre, équitable et transparent ;

Exprimant sa profonde préoccupation sur le fait que le Maroc continue d'occuper illégalement des parties du territoire de la République Sahraouie (RASD) et de violer systématiquement les droits de l'homme des populations sur le territoire et de piller leurs ressources naturelles ;

Soulignant la nécessité de mettre en place un mécanisme de protection, de suivi et d'informations sur les droits de l'homme dans les territoires occupés de la République sahraouie ; et

Appelant à un certain nombre de mesures pratiques et des solutions urgentes en vue de la décolonisation du Sahara occidentale ;

Le Parlement panafricain,

Recommande donc :

1. que l'Union africaine utilise tous les moyens pour faire pression sur le Gouvernement marocain afin de respecter la légitimité internationale et l'application d'un référendum d'autodétermination ;
2. la protection des droits de l'homme en étendant les pouvoirs de la Mission des Nations Unies dans la région ;
3. l'Union africaine élabore une stratégie urgente avec les autres organisations continentales et les communautés internationales notamment avec les Amis de la République sahraouie (RASD), afin de résoudre d'urgence le problème de la colonisation au Sahara occidental

Fait à Midrand le 16 mai 2013

Une Afrique, Une Voix!